

Le 27 novembre 2017.

Procès-verbal de la session ajournée du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 27 novembre 2017, à 19 heures, à laquelle sont présents :

Mesdames Lise Nolette, Roseline Boucher, Nancy Delisle, conseillères
Messieurs Michel Roy, Jean-Marie Poulin, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame Luce Périard

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Nous avons une question sur le suivi de déneigement des chemins privés.

Demande d'aide financière d'Agri-Ressources : pas pour l'instant.

On proposera à M. David Lafontaine de nous rencontrer lundi prochain, 18h30, pour les travaux de voirie sur le programme AIRRL pour 2018.

Formation des élus en 2018 : montant à budgéter.

28-11-17 NOMINATION DU PRO-MAIRE POUR 3 MOIS

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Michel Roy pro-maire pour les mois de décembre, janvier, février.

29-11-17 FACTURE DE PERCOTEC

Attendu les relevés sanitaires effectués par Copernic en 2016 et 2017 ;
Attendu les rapports d'installations sanitaires à mettre aux normes ;
Attendu les études faites par Percotec sur ces différentes installations ;

Attendu l'adoption par la municipalité d'un règlement de financement des installations septiques des résidences isolées, incluant les services professionnels, sous forme d'avances de fonds remboursables ;

Attendu que nous recevons une facture de Percotec pour 21 tests de percolation, dont chaque propriétaire souhaite ajouter au montant de leur emprunt ;

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la facture de Percotec au montant de 14 486,85 \$, à même les surplus non affectés. Cette facture sera remboursée à même l'emprunt municipal.

Internet rural : information à confirmer sur les subventions à recevoir à la MRC s'il y a lieu.

Déplacement d'une pancarte sur le chemin St-Philippe : vérification à faire.

30-11-17 Fermeture du guichet automatique en novembre 2018

CONSIDÉRANT la rencontre faite le 7 novembre par Desjardins annonçant que le guichet automatique du Centre de services Ham-Nord serait fermé à compter de novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE depuis cette rencontre du 7 novembre et suite à l'article paru dans le journal La Nouvelle, la municipalité reçoit plusieurs commentaires de résidents, entreprises, organismes demandant à la municipalité de réagir et de ne pas laisser aller cette malheureuse situation ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs résidents de Ham-Nord et des municipalités voisines ont interpellé les élus afin que la municipalité pose des gestes concrets afin de sensibiliser Desjardins sur l'importance des services qu'ils offrent et l'importance de leur présence dans notre milieu ;

CONSIDÉRANT QUE les résidents de Ham-Nord et des municipalités voisines demandent à la municipalité du Canton de Ham-Nord de jouer le rôle de « courroie de transmission » entre eux et Desjardins afin que leur message soit entendu et écouté ;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la municipalité du Canton de Ham-Nord sont sensibles envers la requête des citoyens demandant à la municipalité d'être le porteur du message suivant : Desjardins est important chez-nous et nous souhaitons à tout prix que le guichet automatique demeure accessible et à proximité de nous ;

CONSIDÉRANT QUE cette décision de la Caisse Desjardins des Bois-Francs aura comme effet de défavoriser l'autonomie et le développement des personnes et des collectivités de notre région ;

CONSIDÉRANT QUE le guichet automatique représente un SERVICE important pour les membres Desjardins de notre communauté ;

CONSIDÉRANT QUE l'annonce de fermeture du guichet automatique représente pour les résidents de Ham-Nord et les environs un « grand pas en arrière » puisque la présence du guichet est un élément important, voire essentiel au maintien de la vitalité de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture du guichet automatique signifie pour nos résidents et les municipalités voisines qu'ils devront de se déplacer vers Victoriaville, Asbestos ou Disraëli pour avoir accès à ce service, situation que tous considèrent déplorable et inacceptable ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord a eu des discussions avec les élus des municipalités voisines (Sts-Martyrs-Canadiens, Notre-Dame-de-Ham, St-Adrien et St-Fortunat) et que celles-ci ont démontré et manifesté leur désaccord et leurs craintes suite à l'annonce de fermer le guichet automatique du Centre de services Ham-Nord à compter de novembre 2018 et qu'elles désirent s'unir à nous afin de maintenir ce service en place puisque leurs résidents seraient également grandement touchés par la perte du guichet automatique ;

CONSIDÉRANT QUE les résidents de Ham-Nord et ses environs désirent démontrer de façon claire que Desjardins est IMPORTANT dans notre milieu et que le guichet automatique représente un service essentiel pour notre région ;

CONSIDÉRANT QU'il y a présentement une grande « mobilisation citoyenne » ayant pour but de sensibiliser Desjardins sur l'importance inestimable de la présence d'un guichet automatique pour notre milieu, autant pour les résidents de Ham-Nord que ceux des petites municipalités voisine ;

CONSIDÉRANT QUE la décision de fermer le guichet automatique de Ham-Nord va à l'encontre de l'identité propre qui caractérise Desjardins, soit celle d'être à « proximité des communautés » ;

CONSIDÉRANT QU'il y a à Ham-Nord et ses environs plusieurs situations particulières qui nous différencie en tant que municipalité et en tant que région, des caractéristiques propres à nous telles que :

- Notre éloignement géographique de plus de 30 km de la Ville de Victoriaville, Asbestos ou Disraëli ;
- Il est très important de prendre en considération que le nombre de transactions effectuées au guichet est en lien direct avec la densité de la population et qu'au guichet de Ham-Nord, il sera excessivement difficile d'atteindre les « standards » établi par Desjardins puisque le nombre d'utilisateurs à Ham-Nord et ses environs est de beaucoup moindre qu'ailleurs ;
- Le fait qu'Ham-Nord représente une municipalité « Centre » offrant plusieurs services à ses résidents et aux municipalités voisines, ce qui nécessite la disponibilité de liquidités en TOUT TEMPS, autant pour les différents commerces que pour les nombreuses activités tenues en soirée et durant les week-ends et dont les participants proviennent autant de Ham-Nord que des municipalités voisines ;
- Le fait que nulle part ailleurs sur le territoire desservi par la Caisse Desjardins des Bois-Francis, des résidents ont à parcourir une aussi grande distance afin de bénéficier de l'accès à ce service ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham appuie le Canton de Ham-Nord afin de mettre en œuvre des actions concrètes (ex : pétition) pour que le message de nos citoyens et ceux des environs soit entendu par Desjardins ;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham travaillera en partenariat avec les municipalités voisines, afin de sensibiliser la direction de la Caisse Desjardins des Bois-Francis sur la réalité propre à notre région et demandera à Desjardins de réévaluer cette décision qui aurait pour effet de défavoriser l'autonomie et le développement des personnes et des collectivités de notre région ;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham, conjointement avec les municipalités concernées, demande une rencontre avec la direction de la Caisse Desjardins des Bois-Francis afin d'évaluer ensemble les options et scénarios possibles afin de maintenir un guichet automatique à Ham-Nord ;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à la direction de la Caisse Desjardins des Bois-Francs ainsi qu'à chacune des 4 municipalités voisines (Saints-Martyrs-Canadiens, Canton de Ham-Nord, Saint-Fortunat et Saint-Adrien).

Il y aura une rencontre avec le ministre des Affaires municipales, M. Martin Coiteux à Drummondville le 4 décembre, dans le cadre de sa tournée régionale.

M. Poulin nous parle de la rencontre concernant la rivière Bulstrode qui a eu lieu la semaine dernière, la secrétaire fera une copie des documents reçus pour les conseillers. Ça concerne les bassins versants, principalement pour le dragage et la prévention de descente des sédiments.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Luce Périard, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (20h05).

Accepter sur proposition de M. Jean-Luc Lavigne
Seconder par M. Michel Roy

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale, secrétaire trésorière

